2021

Rapport Annuel

sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets vient en application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

SMICTOM Nord Alsace

AGISSONS POUR LE ZÉRO DÉCHET

SOMMAIRE

4
8

Présentation générale du SMICTOM Nord Alsace

9
18

Collecte

19
23

Traitement

24
26

Indicateurs financiers

27
31

Prévention et communication

Présentation Générale du SMICTOM Nord Alsace

→ Nature du service public

Service public de prévention et gestion des déchets

→ Titulaire de la compétence

SMICTOM NORD ALSACE
Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères Nord Alsace

→ Siège

54 rue de l'Industrie – BP 40081
67162 WISSEMBOURG
Tél. : 03 88 54 84 00
Fax. : 03 88 54 35 29

→ Statut

Établissement Public Local
Syndicat Mixte

Présentation du territoire desservi

Le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) Nord Alsace est un établissement public créé par arrêté préfectoral du 18 décembre 1975. Il a pour mission de gérer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 81 communes, soit une population de 91 279 habitants, réparties en 5 Communautés de communes :

- La Communauté de communes de l'Outre Forêt (16 214 habitants)
- La Communauté de communes de la Plaine du Rhin (18 402 habitants)
- La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (23 387 habitants)
- La Communauté de communes du Pays de Wissembourg (15 888 habitants)
- La Communauté de communes Sauer-Pechelbronn (17 388 habitants)

La typologie de l'habitat est mixte à dominante rurale.

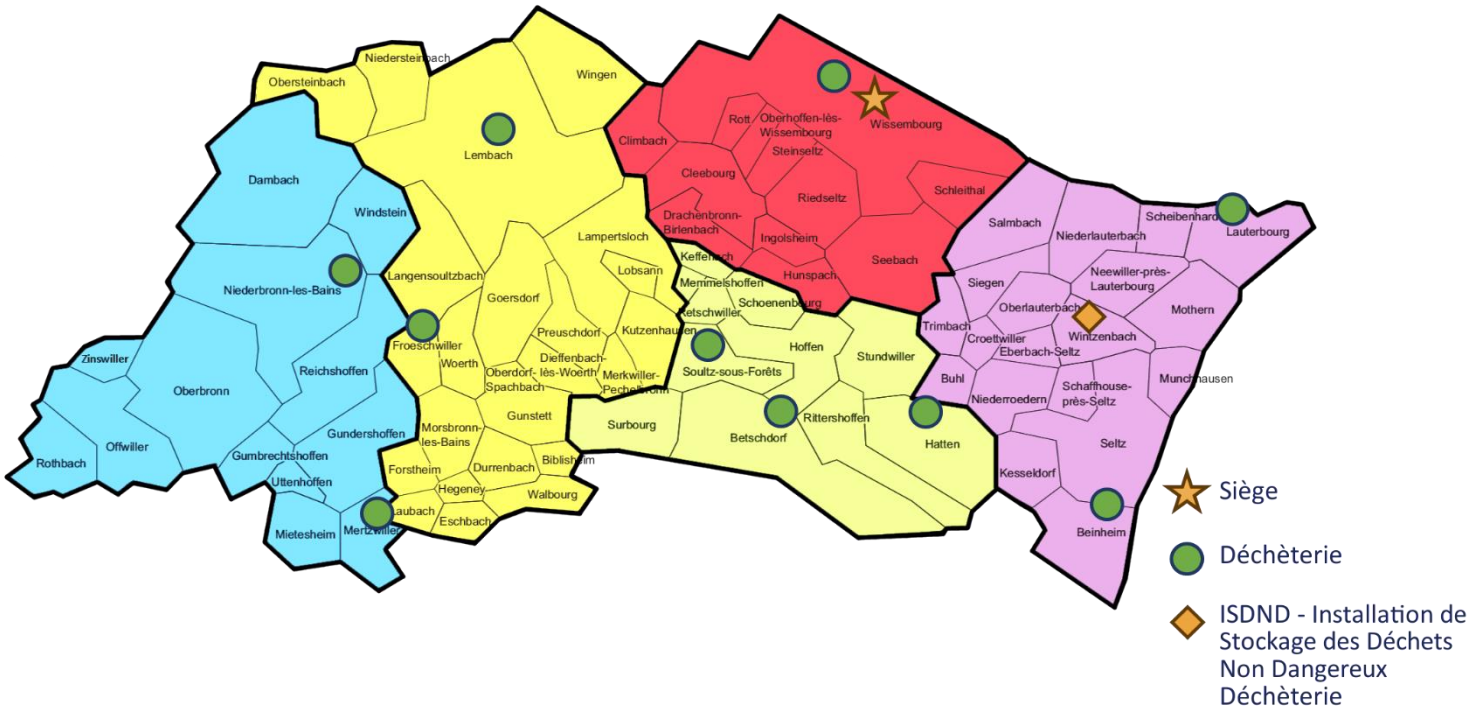

Situé dans le département du Bas-Rhin, à la frontière avec l'Allemagne, le territoire du SMICTOM s'étend sur 783 km². Sa densité de population est de 116 hab./km², le secteur est donc essentiellement rural voire semi-rural sur certaines communes comme Wissembourg, Reichshoffen et Niederbronn-les-Bains.

Le SMICTOM Nord Alsace dispose des compétences suivantes :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères
- La collecte et le traitement des matériaux recyclables
- La gestion de 11 déchèteries
- La gestion de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach

L'organigramme des services

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Sécurité / Qualité

SERVICE AUX USAGERS

Accueil

Administration usagers

Collecte / Pré-collecte

Technique Déchèteries

TRAITEMENT

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

RESSOURCES

Finances
- Marchés publics
- Comptabilité

Ressources humaines

Archives

COMMUNICATION

Prévention

Animation

Communication

47 agents

au service du territoire de l'Alsace du Nord

Composition du comité directeur

Le SMICTOM Nord Alsace est administré par un organe délibérant regroupant 15 délégués désignés par les cinq Communautés de communes (CC).
L'organe exécutif est composé de cinq membres permanents : un Président et 4 Vice-présidents qui ont en charge les problématiques liées à la gestion des déchets sur un territoire défini.

GIRAUD Philippe

Président du SMICTOM

CC de la Plaine du Rhin

PHILIPPS Claude

1er Vice-Président en charge de l'ISDND

CC de l'Outre Forêt

VOGT Victor

2ème Vice-Président en charge de la collecte et la valorisation des déchets

CC du Pays de Niederbronn-les-Bains

NICASTRO Gérard

3ème Vice-Président du SMICTOM en charge des travaux

CC Sauer-Pechelbronn

TYBURN Jean-Max

4ème Vice-Président du SMICTOM en charge de la communication et du PLPD

CC du Pays de Wissembourg

Collecte

Porte-à-Porte, apport volontaire et déchèteries

51 834 tonnes de déchets produits et collectés en 2021

soit **568 kg/hab.**

dont :

Bacs OMR	Bacs de tri	Conteneurs à verre	Déchèteries
139 kg	61 kg	45 kg	310 kg

1. Organisation de la collecte

Collecte en porte à porte (PAP)

Les ordures ménagères résiduelles (OMR)
1 collecte hebdomadaire **(C1)**
Bac : 120 L à 240 L (particuliers)
Jusqu'à 1 100 L (collectifs et professionnels)
Couvercle couleur brune ou orange

Comcom	Tarification OMR
CCPN	Levée – forfait 12 levées
CCPW	Poids
CCSP	Poids
CCOF	Poids
CCPR	Levée – forfait 26 levées

La collecte sélective (CS)
1 collecte tous les 15 jours **(C0,5)**
Bac : 120 L à 240 L (particuliers)
660 L (collectifs)
Environ 43 800 bacs de tri en circulation sur le territoire

Collecte en apport volontaire (AV)

269
conteneurs à verre (bocaux et bouteilles en verre)
Soit une borne pour 342 habitants

11 déchèteries
réparties sur l'ensemble du territoire
dont 5 accueillant les déchets des professionnels

2. Collecte en porte à porte

Sur le territoire du SMICTOM, les ordures ménagères et les déchets recyclables du bac de tri (flacons et bouteilles en plastique, papiers, cartons et emballages métalliques), sont collectés en porte à porte. Ils représentent 35 % des déchets produits sur le territoire.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) est effectuée en porte à porte de façon hebdomadaire (C 1) par le prestataire SUEZ.

L'ensemble du territoire est en **redevance incitative** pour le flux OMR. Les usagers des Communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays de Niederbronn-les-Bains sont facturés à la levée, tandis que les habitants des trois autres Communautés de communes sont facturés au poids (CC du Pays de Wissembourg, CC de l'Outre-forêt et CC Sauer-Pechelbronn).

En 2021, la quantité d'OMR collectées sur le territoire du SMICTOM est restée stable par rapport à 2020 avec **12 679 tonnes**, soit **139 kg par habitant**.

	2021	2020	Variation
Quantité collectée (tonnes)	12 679	12 613	+ 0,52 %
Soit en kg/hab.	139	138	+ 0,57 %

La collecte sélective (CS)

La collecte sélective des déchets déposés dans le bac de tri est effectuée en porte à porte tous les 15 jours (C 0,5) par le prestataire SUEZ.

Le SMICTOM est en charge de la gestion des bacs de collecte. Leur attribution dépend de la composition des ménages. Les foyers en habitat individuel comportant deux personnes ou plus disposent d'un bac de 240 L.

En 2021, 437 nouveaux bacs de tri ont été livrés sur le territoire, 194 bacs échangés et 49 bacs ont été réparés.

La collecte concerne les emballages métalliques (acier, aluminium), les briques alimentaires, papiers et cartons et les bouteilles et flacons en plastique.

La performance de collecte des emballages, papiers et cartons a augmenté de plus de 5 % entre 2020 et 2021. La quantité collectée en 2021 s'élève à **5 566 tonnes**, soit **61 kg par habitant**, contre 57 kg par habitant en 2020.

	2021	2020	Variation
Quantité collectée (tonnes)	5566	5273	+ 5,5 %
Soit en kg/hab.	61	57	+ 5,6 %

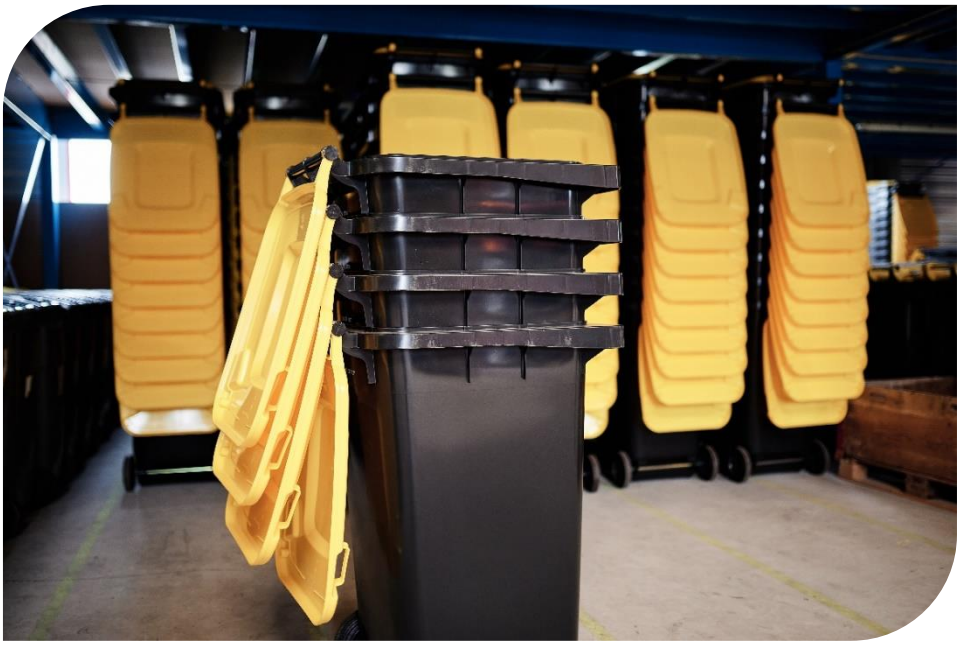

3. Collecte en apport volontaire

La collecte en point d'apport volontaire concerne le verre et les apports en déchèteries, soit 65 % des déchets produits sur le territoire du SMICTOM.

Le verre

Le verre est collecté en mélange sur tout le territoire par la société RECYCAL MINERIS basée à Scherwiller.

Le SMICTOM dispose d'un parc de 269 conteneurs (43 en déchèteries et 226 sur les bans communaux), soit un conteneur pour 324 habitants.

La performance de collecte du verre est restée stable par rapport à 2020 avec **4 113 tonnes** collectées dont

- 716 tonnes en déchèteries
- 3 397 tonnes en conteneurs communaux

	2021	2020	Variation
Quantité collectée (tonnes)	4 113	4 132	- 0,45 %
Soit en kg/hab.	45	45	

Les déchèteries

Le SMICTOM Nord Alsace dispose d'un réseau de 11 déchèteries qui maillent son territoire, offrant ainsi 1 déchèterie pour 8 300 habitants environ (une déchèterie accessible dans un rayon d'une dizaine de kilomètres). Elles captent 45 % de l'ensemble des déchets collectés sur le territoire de l'Alsace du Nord.

Les déchèteries du territoire sont des espaces aménagés, gardiennés et clôturés où les usagers peuvent apporter certains types de déchets en vue d'être acheminés vers des filières de valorisation spécifiques. Elles sont accessibles du mardi au samedi et leur accès se fait sur présentation d'un badge depuis le 1er mai 2019.

Horaires d'ouvertures :

(Du mardi au samedi - Fermeture : dimanche, lundi et jours fériés.)

Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre	Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars
9 h - 11 h 45 14 h - 17 h 15	9 h - 11 h 45 13 h 30 - 16 h 45

Modalités d'accès pour les particuliers

Le nombre d'entrées est limité à 20 passages par an dans la limite de 2 m³ par apport, les passages supplémentaires sont facturés :

- de 21 à 30 entrées : 5 €
- au delà de 30 entrées : 50 €

Modalités d'accès pour les professionnels

L'accès aux déchèteries pour les professionnels est soumis à certaines conditions tarifaires. Les apports des professionnels sont limités aux déchèteries de Lauterbourg, Niederbronn-les-Bains, Soultz-Sous-Forêts, Wissembourg et Woerth.

Conditions tarifaires :

- Chaque professionnel est assujetti à une part fixe annuelle de 40 € ainsi qu'à une part variable suivant la nature et le volume/poids du déchet apporté.
- La part fixe est due même si l'entreprise n'accède pas à l'une des déchèteries au cours de l'année.
- La facturation est semestrielle.

Fréquentation

En 2021, le nombre de passages en déchèteries s'élève à **231 257** toutes catégories d'usagers confondues, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2020. Il est important de souligner que l'ensemble des déchèteries étaient fermées pendant sept semaines lors du confinement du printemps 2020.

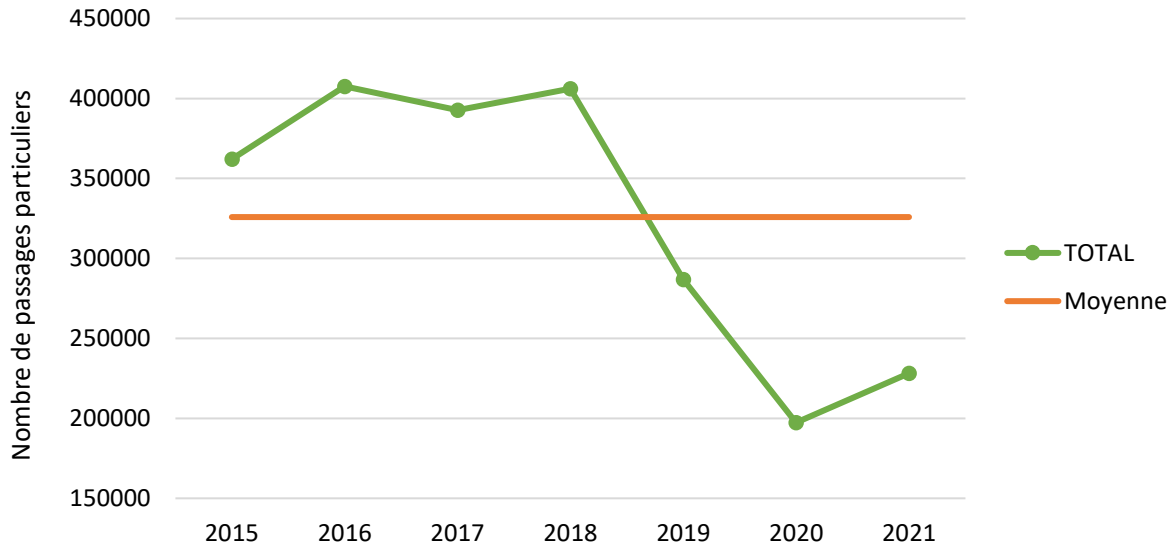

La fréquentation des déchèteries par les particuliers a augmenté de 16 % entre 2020 et 2021 et a diminué de 13 % pour les professionnels.

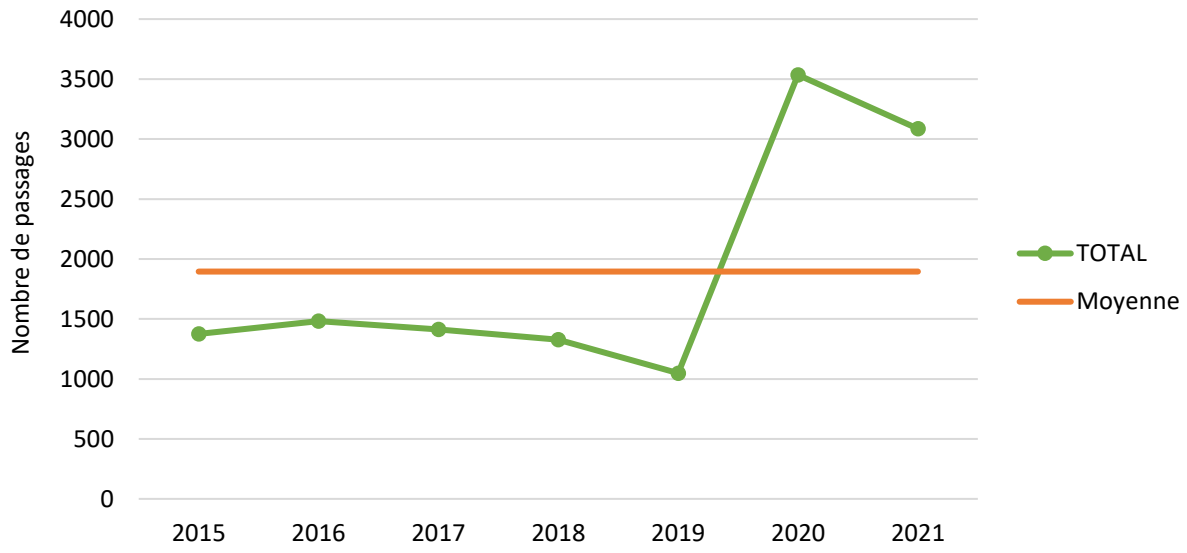

Tonnages

Le SMICTOM œuvre sans cesse pour trouver de nouvelles filières de recyclage et de nouveaux prestataires avec des exutoires situés au plus près des déchèteries.

En 2021, 28 834 tonnes de déchets ont été collectées sur l'ensemble des 11 déchèteries du territoire représentant 56 % du total des déchets produits. 81 % des déchets collectés en déchèteries sont valorisés.

Flux	Prestataires	Tonnages 2021	Tonnages 2020	Variation
Papier/carton	SCHROLL	**1 184**	**1 068**	+ 11 %
Verre	RECYCAL	**716**	**682**	+ 5 %
Gravats	SPRINAR, HERRMANN TP, SELTZ MATERIAUX	**6 189**	**5 354**	+ 16 %
Ferraille	ESKA Derichebourg	**1 318**	**1 011**	+ 30 %
Batteries	ESKA Derichebourg	**22**	**23**	- 4 %
Végétaux	SPRINAR	**6 702**	**5 003**	+ 34 %
Déchets toxiques	TREDI	**102**	**97**	+ 6 %
DEEE	ENVIE	**1 026**	**934**	+ 10 %
EcoMobilier	EcoMobilier	**2 311**	**1 874**	+ 23 %
Plâtre	RITLENG	**462**	**446**	+ 4 %
Huile cuisine	OLEO RECYCLING	**9**	**14**	- 33 %
Huile moteur	GRANDIDIER	**55**	**58**	- 6 %
Piles	COREPILE	**12**	**12**	0 %
Bois	TRANSMETAUX	**3 144**	**2 968**	+ 6 %
Cartouches encre	PRINTERRE	**1,09**	**2**	- 46 %
Radiographies	RECYCL'M	**1,13**	**0,33**	+ 242 %
Lampes	ECOSYSTEM	**4,6**	**4**	+ 15 %
Non recyclables		**5 577**	**5 025**	+ 11 %
TOTAL GLOBAL		**23 259**	**19 550**	**+ 17 %**

De nouvelles filières ont été mises en place en 2021 : les bouteilles de gaz et les huisseries.

4. Évolution des tonnages

La production de déchets ménagers n'a cessé de diminuer entre 2015 et 2020. La mise en place de la redevance incitative à l'ensemble du territoire en 2018 a engendré une baisse importante de la quantité d'OMR. Une légère augmentation est constatée en 2021 sur l'ensemble des flux.

Évolution de la quantité de déchets ménagers produits par habitant sur le territoire du SMICTOM entre 2015 et 2021 (hors DIB et amiante) en kg/hab.

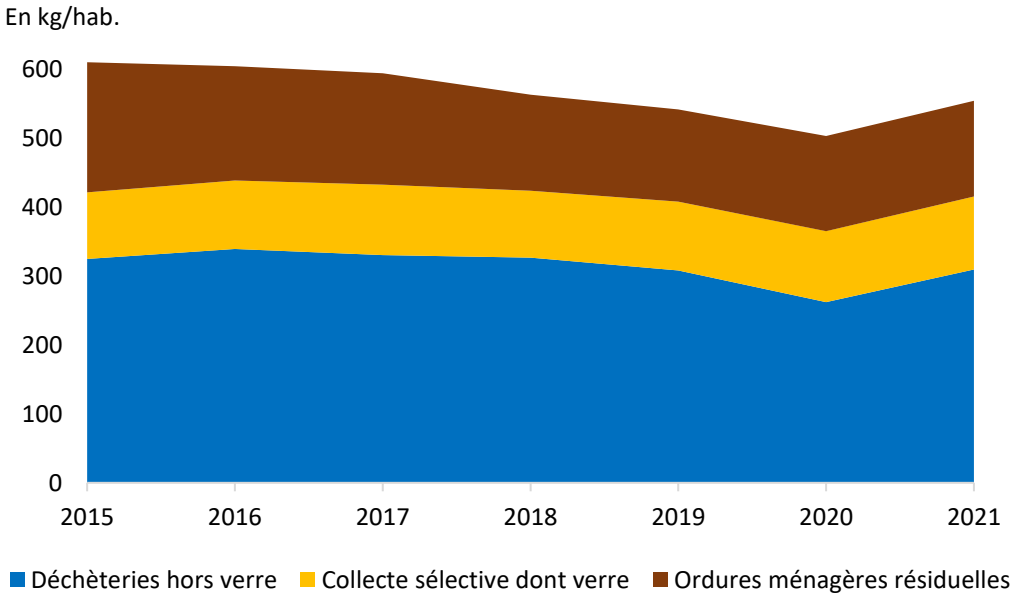

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déchèteries hors verre	325,29	339,56	330,58	326,70	308,25	262,38	309,74
Verre total	39,16	41,49	41,96	40,06	42,93	45,25	45,06
Ordures ménagères résiduelles	189,01	165,99	161,73	139,58	134,07	138,11	138,90
Bac de tri	57,20	57,89	60,30	57,09	57,02	57,74	60,98
TOTAL	**610,66**	**604,93**	**594,57**	**563,44**	**542,28**	**503,48**	**554,68**

La mise en place de nouvelles filières a permis de faire baisser les tonnages de déchets non valorisables depuis 2015. Le programme local de prévention des déchets initié en 2018 comportant un axe d'action sur les déchets verts a engendré une baisse importante des tonnages de déchets verts entre 2018 et 2019. Cette diminution s'est poursuivie en 2020 en conséquence de la fermeture des déchèteries pendant 7 semaines lors du confinement du printemps.
Les tonnages collectés en déchèteries pour l'ensemble des flux représentés ont augmenté entre 2020 et 2021.

Évolution des tonnages des principaux flux en déchèteries entre 2015 et 2021

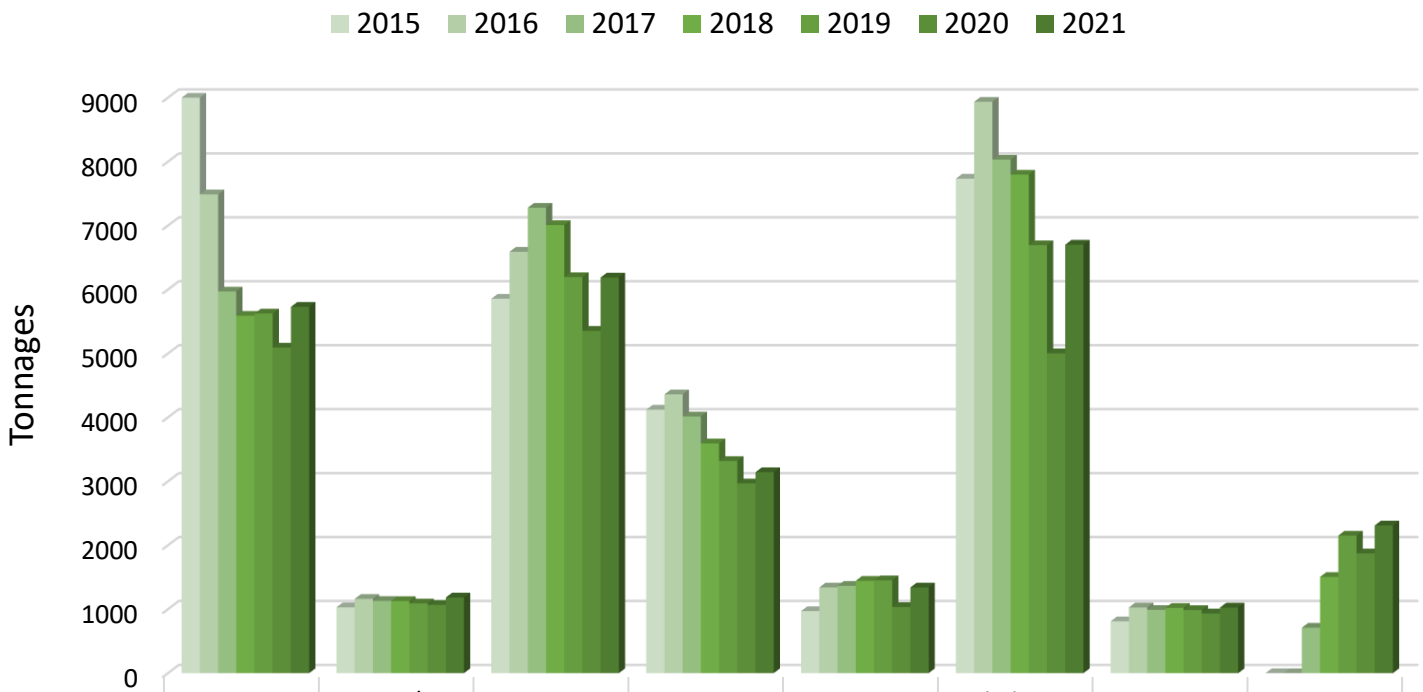

	Non recyclables	Papier/carton	Gravats	Bois	Ferraille et batteries	Végétaux	DEEE	Eco-mobilier
2015	9102	1030	5856	4121	971	7734	811	0
2016	7488	1162	6591	4360	1340	8936	1028	0
2017	5969	1 130	7 279	4 014	1 366	8 032	989	711
2018	5590	1 129	7 008	3 594	1 445	7 797	1 021	1 506
2019	5625	1 091	6 194	3 318	1 452	6 693	987	2 152
2020	5092	1 068	5 354	2 968	1 034	5 003	934	1 874
2021	5730	1184	6189	3144	1340	6702	1026	2311

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

Traitement

Valorisation énergétique, enfouissement et recyclage

87 % des déchets produits sur le territoire sont valorisés en 2021

Stockage

13,2 %
6 862 tonnes

Valorisation énergétique

26,2 %
13 595 tonnes

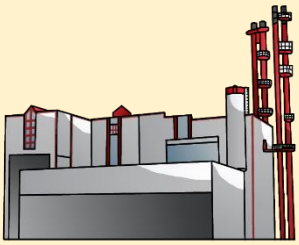

Valorisation matière

60,5 %
31 378 tonnes

1. Traitement des déchets

En Alsace du Nord, 87 % des déchets produits sur le territoire en 2021 ont été valorisés.

Valorisation énergétique

En 2021**, 13 595 tonnes** de déchets ont été valorisés énergétiquement, dont **916 tonnes provenant des erreurs de tri** du bac de collecte sélective. (Contre 13 519 tonnes en 2020 dont 906 tonnes de refus de tri).

	Tonnages 2021	Tonnages 2020	Variation
OMR	12 679	12 612	+ 0,52 %
Refus de tri	916	906	+ 1,10 %
TOTAL	13 595	13 519	+ 0,56 %

Les ordures ménagères sont incinérées à l'usine de valorisation énergétique EVNA à Schweighouse-sur-Moder dont le rendement avoisine les 100 % depuis 2019.

Les refus de tri sont incinérés à l'usine de valorisation énergétique de SENERVAL à Strasbourg.

Enfouissement

Les déchets ménagers non valorisables sont enfouis à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Wintzenbach qui est gérée par le SMICTOM. L'ISDND accueille également des DIB et des déchets d'autres collectivités. Seulement 13 % des déchets produits sur le territoire du SMICTOM sont enfouis contre 43 % en 2015.

	Tonnages 2021	Tonnages 2020	Variation
Non recyclables déchèteries	5 577	5 025	+ 9,9 %
Non recyclables collectivités	154	67	+ 56,5 %
Amiante	77	65	+ 15,6 %
TOTAL	**5 808**	**5 157**	**+ 12,6 %**

Valorisation matière

Plus de 60 % des déchets produits sur le territoire du SMICTOM ont fait l'objet de valorisation matière. Il s'agit des déchets de la collecte sélective (bac de tri et verre) mais également des apports valorisables des déchèteries.

	Tonnages 2021	Tonnages 2020	Variation
Bac de tri hors refus	4 650	4 367	+ 6,48 %
Verre	4 113	4 132	- 0,46 %
Recyclables déchèteries	22 543	18 868	+ 19,47 %
TOTAL	**31 306**	**27 367**	**+ 14,39 %**

La quantité de déchets non valorisés a diminué de plus de 76 % entre 2010 et 2021. L'évolution des modes de traitement des déchets depuis 2015 est présentée ci-dessous.

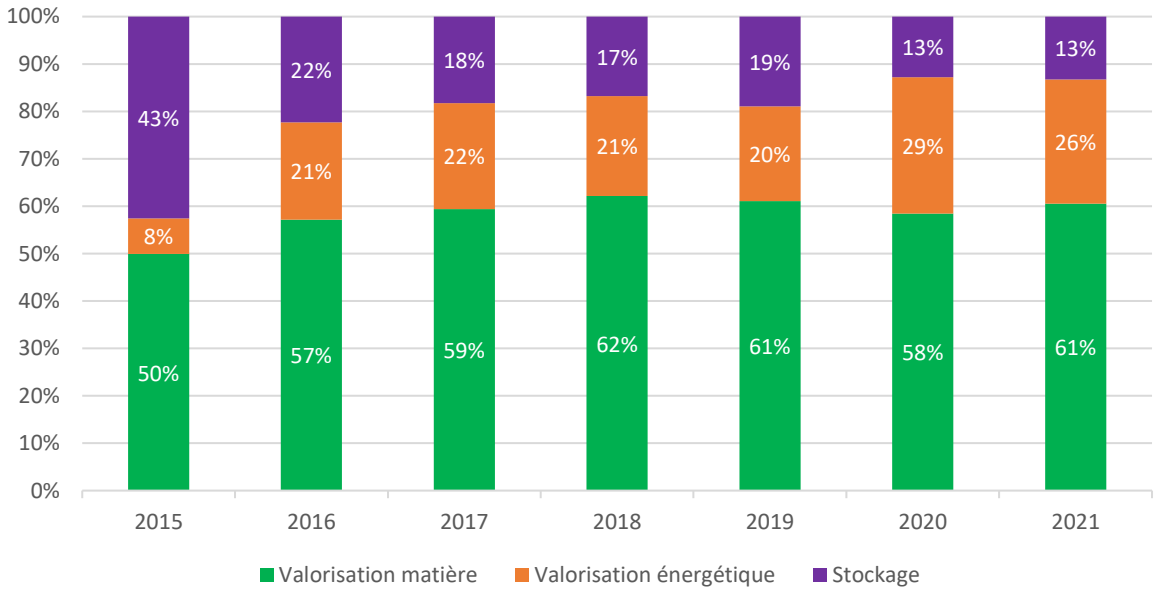

2. Caractérisations du bac de tri

Le contenu du bac de tri est acheminé au centre de tri ALTEM, société du groupe SCHROLL à Strasbourg. Les déchets recyclables y sont triés par matière en vue d'être recyclés et les erreurs de tri sont acheminées vers une usine de valorisation énergétique.

Quinze caractérisations du contenu du bac de tri ont été effectuées par SCHROLL en 2021 avec un taux de refus moyen de 15,19 %, qui est stable depuis 2020 (15,58 %).

Contenu du bac de tri en 2021 selon les caractérisations

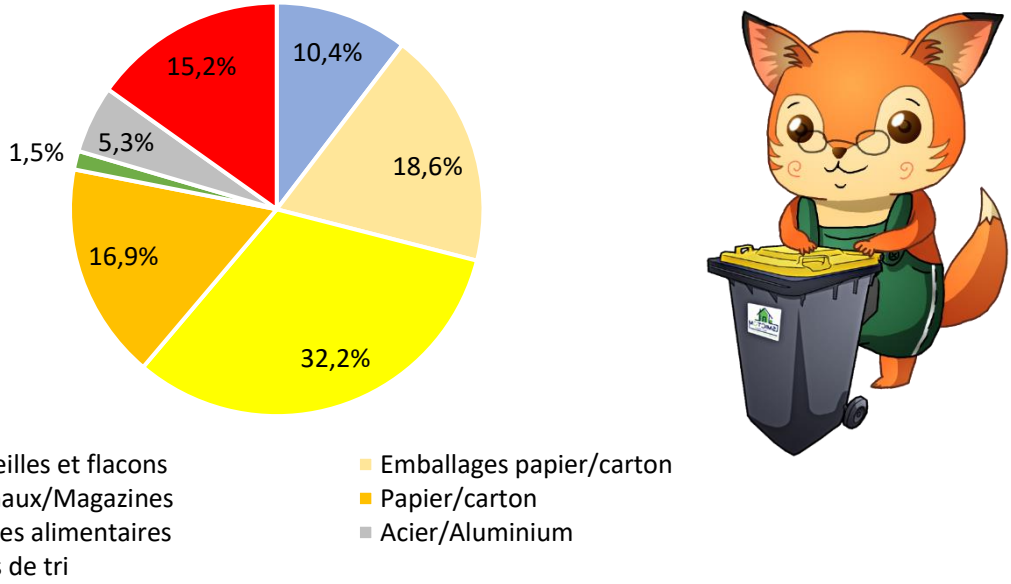

Évolution des taux de refus depuis 2015

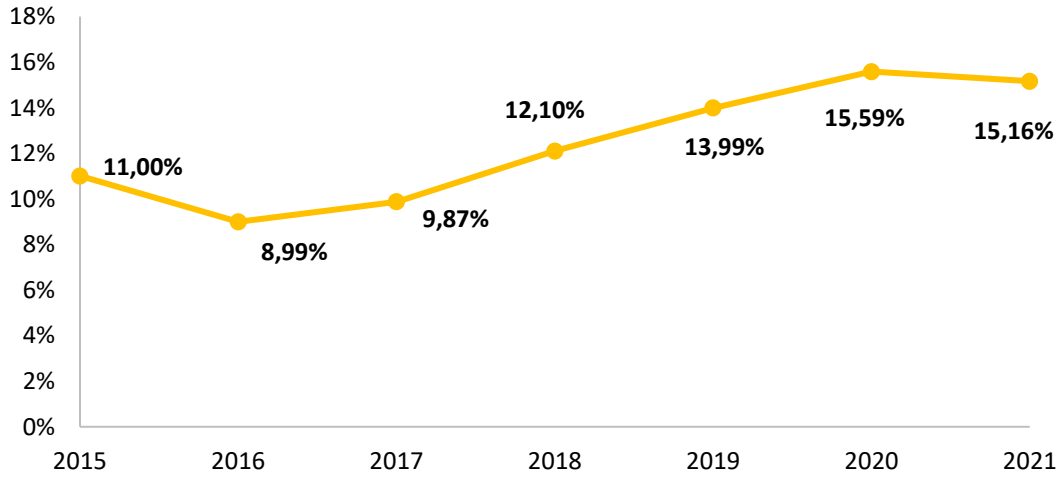

3. Optimisation du service de gestion des déchets

Une étude d'optimisation du service de gestion des déchets en vue de l'instauration du tri à la source des biodéchets sur le territoire a été lancée en 2020. Après une phase de diagnostic, elle a permis d'établir plusieurs scénarii envisageables pour la mise en place d'un dispositif global de tri à la source des biodéchets adapté au contexte local ainsi que des leviers d'optimisation permettant d'assurer la maîtrise des coûts du service déchets et l'accroissement de la valorisation matière des déchets produits sur le territoire.

Les cinq caractérisations des flux ordures ménagères résiduelles qui ont été réalisées en 2020 ont mis en évidence que **38 %** du contenu du bac OMR des habitants du territoire du SMICTOM Nord Alsace est composé de déchets alimentaires et déchets verts et **11 %** par des déchets prochainement concernés par l'extension des consignes de tri. Seul **37 %** du contenu du bac est considéré comme déchet ultime destiné à la valorisation énergétique.

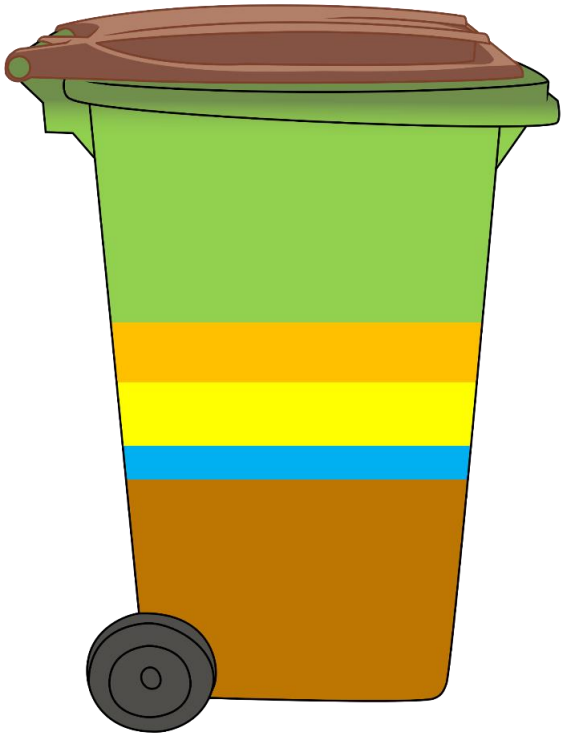

38 % — Déchets fermentescibles
33 % déchets alimentaires
5 % déchets verts

10 % — Collecte sélective

11 % — Extension des consignes de tri (2023)

5 % — Autres collectes (textiles, électroménager, etc)

37 % — **Déchets ultimes**

La promotion du compostage individuel et collectif ainsi que la mise en place de points d'apports volontaires sur le territoire permettront ainsi à l'usager de réduire le poids de son bac OMR et ainsi valoriser davantage de déchets.

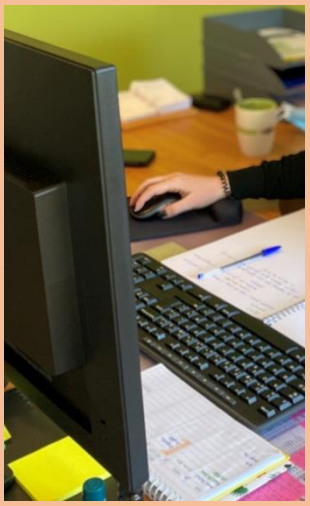

Finances

Dépenses, recettes, coûts par matière

Dépenses
12,52 millions d'euros

Recettes
15,06 millions d'euros

Coûts d'investissement et de fonctionnement

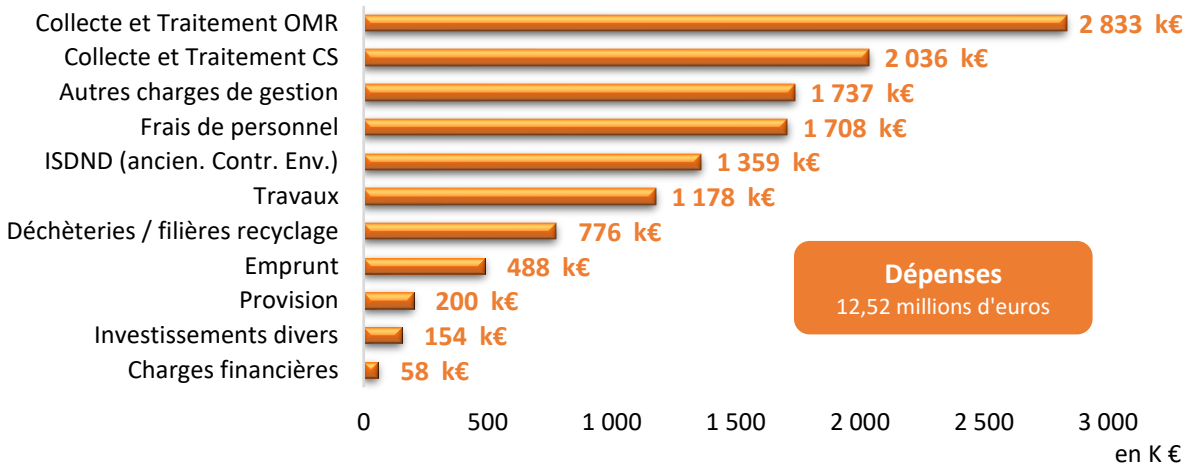

Recettes d'investissement et de fonctionnement

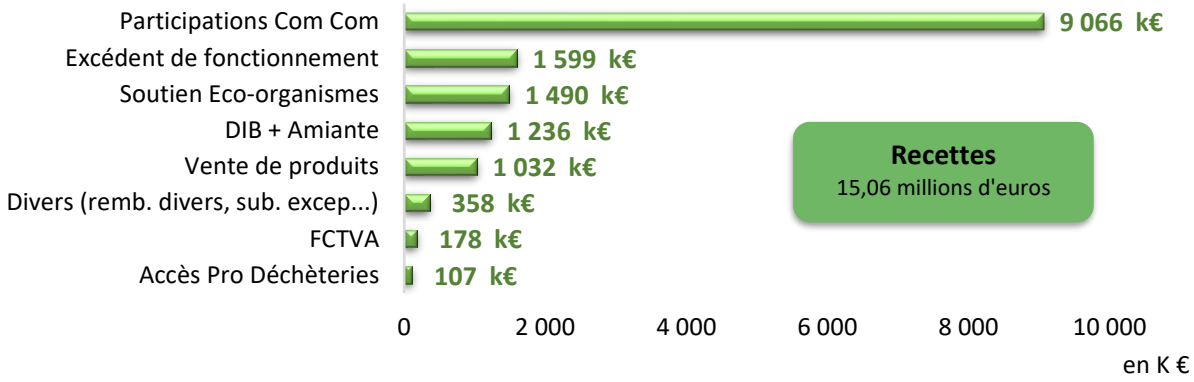

Investissements à venir

Projet	Année	Montant prévisionnel TTC
Déchèterie de Betschdorf	2023	2 200 000 €
Extension de l'ISDND phase 1	2023	4 000 000 €
PAV Biodéchets + bioseaux	2023	900 000 €
Extension de l'ISDND phase 2	2024	1 500 000 €
Déchèterie de Soultz-sous-Forêts	2024	2 000 000 €
Unité de méthanisation	2024	8 000 000 €
Déchèterie de Woerth	2025	2 000 000 €
		20 600 000 €

Principales dépenses par prestataire

Prestataire	Montant ordonnancé
SUEZ	2 898 250 €
SMITOM HAGUENAU	1 193 924 €
SCHROLL	946 717 €
SERPOL	466 619 €
TRANSMETAUX	383 280 €
OVIVE	284 803 €
RECYCAL	280 570 €
RYTEC	179 324 €
SPRINAR	170 269 €
DECHETS SERV. ENV.	128 501 €

Coûts moyens à la tonne par matière

(dont transport, hors frais de fonctionnement, de personnel et d'investissement des sites)

	Tonnages	Coût	Ristourne	Coût total	Coût / tonne
Radiographies	1,13	0 €	927 €	-927 €	-822 €
DEEE	1 026	0 €	83 912 €	-83 912 €	-82 €
Ferraille+batteries	1 340	21 649 €	305 051 €	-283 402 €	-212 €
Eco-Mobilier	2 311	0 €	82 391 €	-82 391 €	-36 €
Huile végétale	9	1 987 €	2 331 €	-344 €	-37 €
Gravats	6 189	83 563 €	0 €	83 563 €	14 €
Déchets verts	6 702	260 365 €	0 €	260 365 €	39 €
Verre déchèterie et communes	4 113	279 896 €	54 336 €	225 560 €	55 €
Bois	3 144	201 929 €	0 €	201 929 €	64 €
Papier déchèteries	1 184	78 821 €	63 632 €	15 188 €	13 €
Poubelle de tri	5 565	2 069 061 €	1 750 326 €	318 735 €	57 €
Plâtre	462	55 722 €	0 €	55 722 €	121 €
Non recyclables	5 577	463 708 €	0 €	463 708 €	83 €
OMR incinérées	12 679	2 857 879 €	0 €	2 857 879 €	225 €
Refus de tri	916	460 441 €	0 €	460 441 €	503 €
Déchets toxiques	102	92 790 €	0 €	92 790 €	906 €

Prévention

Communication, animations, PLPDMA

- 16 % de déchets entre 2010 et 2020

PLPDMA	Contrôles	Animations scolaires	Stands
9 communes accompagnées	4 262 bacs contrôlés	> 300 élèves sensibilisés	6 ateliers

1. PLPD

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Le SMICTOM Nord Alsace est engagé depuis 2015 dans une démarche PLPDMA et a adopté son plan d'action lors de la **Délibération du Bureau en date du 16 mai 2018.**
En 2017, lors de la phase de diagnostic du PLPD, l'analyse des flux de déchets produits avait permis d'identifier les gisements d'évitement prioritaires :

- les tonnages Ordures Ménagères Résiduelles OMR (26,7 % de la totalité des déchets produits)
- la quantité de déchets verts et de bois (21,7 % de la production globale de déchets)
- les gravats (13,1 % de la production globale de déchets)

Le plan d'action s'est défini en 11 actions réparties en 3 axes thématiques.

Axe 1 Évitement de la production de déchets verts et encouragement de la gestion de proximité des biodéchets	Promotion du compostage (individuel, collectif)
	Promotion du broyage
	Sensibilisation au paillage, jardinage au naturel, subvention poules/poulaillers
Axe 2 Promotion des gestes éco-responsables	Promotion Stop-Pub
	Opération gaspillage alimentaire (cantines scolaires, supermarchés…)
	Promotion eau du robinet
	Promotion du mode de consommation plus responsable : opération Caddie-Malin, Repair Café, réparation de vélo…
	Réduction des déchets des entreprises : métiers de bouche, professionnels de santé…
Axe 3 Eco-Exemplarité	Promotion des éco-manifestations : banque de matériel
	Organisation du tri des déchets dans services internes
	Atelier produits entretien et cosmétique à faire soi-même

L'objectif réglementaire de 10 % de diminution des DMA a été atteint en 2020 avec une baisse de 16 % des déchets ménagers par rapport à 2010 (- 17 % sans les gravats). L'année 2021 connaît une augmentation des quantités de déchets produits par habitant du SMICTOM par rapport à l'année précédente (liée à la fermeture des déchèteries pendant le premier confinement de 2020).

Un marché d'accompagnement a été signé en juillet 2018 avec les Ateliers de la Terre pour la mise en œuvre des actions PLPD. Il comprend 60 demi-journées minimum d'intervention par an sur une période de 5 ans pour animer stands, ateliers, conférences, accompagner les communes pilotes, etc. En 2021, le SMICTOM a poursuivi l'accompagnement des communes pilotes zéro déchet initié en 2020. Cet accompagnement a pour but principal d'aider les communes volontaires à gérer durablement les espaces verts dans le but de réduire leur production de déchets verts.

En 2021, **2 matinées** ont été consacrées à la **formation des élus et techniciens** en charge de l'entretien des espaces verts, **9 ateliers pratiques** sur le compostage et le jardinage en lasagnes ont été organisés ainsi que **12 conférences** dédiées aux pratiques zéro déchet à la maison et au jardin.

Les quantités de déchets communaux ont baissé pour plus de la moitié des communes accompagnées allant jusqu'à une diminution de 53 %. Les résultats sont à interpréter avec prudence du fait de la situation sanitaire en 2020-2021.

Infos zéro déchet

n°17 octobre 2021

Devenons citoyens éco-responsables

Les déchets d'équipements électriques ou électroniques ou DEEE

Qu'est-ce que les DEEE ?

Les DEEE ou DEE sont tous les appareils usagés utilisant l'énergie électrique, sur secteur, pile ou accumulateur. Il s'agit des appareils ménagers (lampes, téléphone, aspirateur, sèche-cheveux, lave-linge...), des outils (perceuse, tondeuse...) et du matériel informatique (ordinateur, appareil photo, imprimante,...). On y trouve aussi les équipements de loisirs (chaîne hi-fi, télévision, jouet télécommandé, console...) et de sécurité (détecteur de fumée, extincteur...), ainsi que les panneaux photovoltaïques.

Ils font l'objet d'une collecte spécifique.

Les DEEE sont composés de matériaux récupérables et recyclables comme le fer, le plastique, le cuivre, ou encore l'aluminium, l'inox et des métaux précieux. Mais ils peuvent aussi posséder des composants dangereux, très polluants. Ainsi par exemple, le matériel informatique contient de l'arsenic dans les diodes, des retardateurs de flamme au brome dans les écrans et des métaux lourds dangereux pour la santé dans les cartes électroniques.

Leur production

Les DEEE sont de plus en plus nombreux et variés. Chaque année, au niveau national :

- Les Français produisent 1.6 million de tonnes de DEEE soit 25 kg/hab (Source ADEME)
- En 2020, seuls 10.6 kg/hab de DEEE sont collectés pour être recyclés.

Sur le territoire du SMICTOM Nord Alsace qui compte 91 320 habitants, cela représente :

198 756

10,1

Le recyclage des DEEE..... une obligation légale et environnementale

Depuis la directive européenne de janvier 2003, tous les appareils électriques ou électroniques alimentés sur secteur, pile ou batterie doivent être collectés, dépollués et recyclés en fin de vie. Cette directive crée une responsabilité pour les producteurs de DEEE, les obligeant à organiser la fin de leurs produits et donc leur élimination.

Depuis 2006, lors de l'achat d'un nouvel appareil électroménager, les enseignes sont tenues de reprendre gratuitement l'ancien. Il

Au cours de l'année, 6 éditions du Mag Info Zéro Déchet ont été publiées.

Toutes les éditions du Mag Info Zéro Déchet et les outils du SMICTOM pour la prévention des déchets sont disponibles en ligne sur le site internet dans la rubrique « Réduire mes déchets »

https://smictom-nord67.com/reduire-mes-dechets/

2. Ambassadeurs de la prévention et du tri

Contrôle de la qualité du tri

En 2021, les bacs de tri des usagers du territoire ont été contrôlés par l'ambassadeur de la prévention et du tri (ADPT) du SMICTOM mais également par les ambassadeurs du tri du prestataire de collecte SUEZ.

Malgré les restrictions liées à la situation sanitaire, pas moins de 4 262 bacs ont été contrôlés visuellement par l'ambassadeur de la prévention et du tri en 2021. Le taux de bacs non conformes s'élevait à 7,7 %.
Lors de son passage, l'ambassadeur de la prévention et du tri contrôle visuellement le contenu du bac de tri et accompagne l'usager pour perfectionner son geste de tri en apposant une étiquette sur son bac.

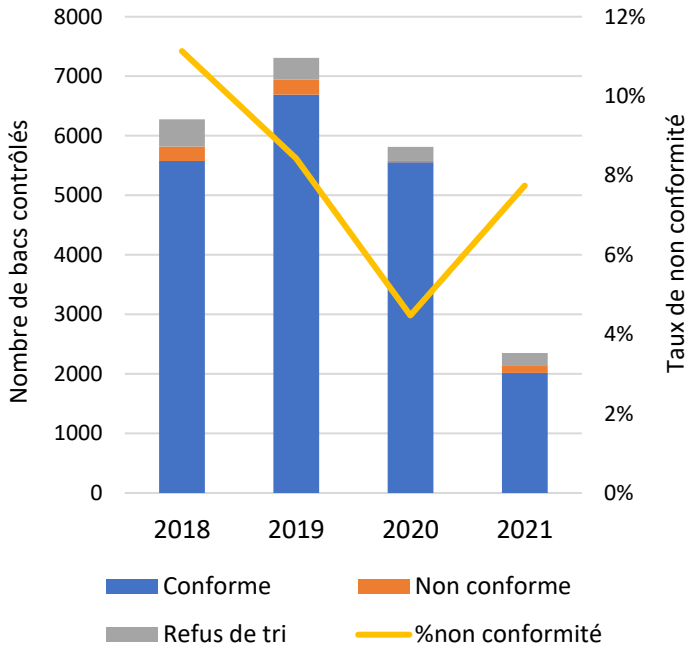

En 2021, les contrôles ont ciblé les bacs de tri des restaurateurs et des professionnels de santé, corps de métiers ayant le plus grand taux de refus sur le territoire. Un passage de l'ADPT et une distribution des consignes de tri ont permis à ces professionnels de diminuer les erreurs de tri les plus courantes.

Les ambassadeurs Quali'tri procèdent de la même façon. Près de 20 000 bacs ont été contrôlés en 2021 avec un taux de non-conformité de 15 %.

3. Communication

Sensibilisations et animations

En 2021, le SMICTOM Nord Alsace a initié un projet académique intitulé KIDITRI avec 11 classes de CE1-CE2 de 6 écoles du territoire. En parallèle des interventions ponctuelles dans les écoles qui en formulent la demande, les animations scolaires ont permis de sensibiliser plus de 300 élèves au tri et à la valorisation des déchets.

L'ambassadeurs de la prévention et du tri a également tenu un stand de sensibilisation lors des marchés de Munchhausen, Wissembourg, Oberbronn, Reichshoffen et Niederbronn-les-Bains.

Stop pub

Les autocollants sont redistribués aux mairies et Communautés de communes qui le demandent. Ils sont à disposition des usagers à l'accueil du SMICTOM et en déchèteries. Les ambassadeurs de la prévention et du tri en distribuent également lors de leur présence sur stand ou lors de leurs animations sur le territoire.

Site internet

Vitrine de ses ambitions et de ses actions, le site internet du SMICTOM a été entièrement reconstruit. Il permet à l'usager de se renseigner sur les services proposés mais également de suivre l'actualité du syndicat.
https://smictom-nord67.com

Journal du SMICTOM

Une édition du journal du SMICTOM avec la nouvelle charte graphique est parue début 2021.

La mascotte

Les usagers du territoire ont élu SMICTY comme nouvelle mascotte du SMICTOM Nord Alsace. Il illustre différents supports de communication, principalement les animations scolaires.

11 déchèteries

pour recycler et valoriser
près de chez vous

BEINHEIM	06 15 76 87 08
BETSCHDORF	03 88 54 56 26
HATTEN	03 88 80 14 04
LAUTERBOURG	03 88 94 83 80
LEMBACH	03 88 94 25 93
MERTZWILLER	03 88 90 15 49
NIEDERBRONN-LES-BAINS	03 88 09 61 90
SOULTZ-SOUS-FORÊTS	03 88 80 66 54
WINTZENBACH	03 88 86 55 51
WISSEMBOURG	03 88 54 39 54
WOERTH	03 88 54 07 70

Jours d'ouverture
Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi

Horaires d'été
du 1er avril au 30 septembre
9 h - 11 h 45
14 h - 17 h 15

Horaires d'hiver
du 1er octobre au 31 mars
9 h - 11 h 45
13 h 30 - 16 h 45

Siège

54 rue de l'Industrie –
BP 40081 - 67162 WISSEMBOURG CEDEX

Jours d'ouverture
Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi
Horaires
8 h - 12 h
13 h 30 - 17 h 30 (excepté le vendredi 16h00)
03 88 54 84 00

ISDND

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

à Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach

Jours d'ouverture
Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi
Horaires
7 h - 12 h
13 h - 15 h
Route de Napoléon - RD 468 - 03 88 86 18 22

AGISSONS POUR LE ZÉRO DÉCHET

Images : Pixabay, Pexels